

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT

Il nous est revenu que l'Opérateur de Téléphonie Mobile MTN - Bénin procèdera à partir du vendredi 04 juillet 2025 à une augmentation des frais liés aux transactions effectuées via son service de Mobile Money. Cette décision, qui intervient dans un contexte économique marqué par la précarité grandissante des ménages, suscite de profondes inquiétudes parmi les usagers de ce service devenu essentiel pour une large frange de la population béninoise.

Les services de Mobile Money constituent aujourd'hui une alternative précieuse à l'exclusion bancaire et un levier d'inclusion financière, notamment pour les jeunes, les femmes, les travailleurs informels et les populations rurales. Il est donc légitime de s'inquiéter sur les conséquences sociales et économiques de cette hausse tarifaire.

Conformément aux dispositions de l'article 106 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, le Gouvernement est prié de bien vouloir éclairer la représentation nationale sur les préoccupations suivantes :

1. L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP) placée sous l'autorité de la Présidence, est-elle informée des nouvelles modifications tarifaires des services Mobile Money dudit Opérateur ?
 - Si oui, a-t-elle validée cette augmentation des tarifs et quelles en sont les réelles motivations ?
 - Si non, quelles sont les mesures entreprises pour répondre aux multiples plaintes des abonnés de cette Téléphonie Mobile ?

2. Le dispositif mis en place par l'ARCEP pour assurer la transparence dans la fixation des tarifs des services financiers numériques est-il filable ?
3. Le Gouvernement a-t-il été informé par l'opérateur MTN - Bénin de cette augmentation tarifaire sur les prestations de services Mobile Money ?
4. Quelles mesures concrètes sont envisagées par le Gouvernement, pour protéger les consommateurs contre les hausses abusives dans un secteur aussi sensible ?
5. Enfin, le Gouvernement envisage-t-il d'ouvrir une concertation avec les opérateurs, les régulateurs et les organisations de défense des consommateurs pour éviter à l'avenir de pareilles désagréments ?



He Joël GODONOU